

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Champillon dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt, s'est assemblé à Champillon, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le conseil, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, nomme à l'unanimité Mme Léa MARQUES DE OLIVEIRA en qualité de secrétaire de séance.

Le secrétaire procède à l'appel, il a dénombré quatorze conseillers présents et à constater que la condition du quorum de l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2020 approuvé à l'unanimité.

DELIB 2020-32 : MODIFICATION RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que le « RIFSEEP » ou « Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel », est un outil indemnitare de référence créé en 2014 qui remplace la plupart des primes et indemnités antérieures.

Ce projet de délibération a pour objectif de modifier la partie « Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise » du RIFSEEP.

Jusqu'à présent, la délibération 2016-38 de mise en place du RIFSEEP n'était pas appliquée correctement, et instaurait un IFSE sous forme d'enveloppe à partager entre les agents. Alors que le montant de l'IFSE doit être un plafond de primes annuel.

De plus, la délibération comptait un seul groupe de fonction pour les corps relevant de la catégorie C, alors que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 préconise 2 groupes de fonctions pour les corps relevant de la catégorie C.

Le groupe de fonctions est la colonne vertébrale de ce dispositif indemnitare : il s'agit de la définition de l'espace professionnel au sein duquel évolue l'agent. A chaque groupe de fonctions correspond un plafond de primes annuel.

Suite à l'avis favorable du comité technique, et afin d'avoir un IFSE correct, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

1.1 Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitare est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné.

1.2 Détermination des cadres d'emplois, des groupes et des montants maximaux

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Agents de maîtrise (C)
- Adjoints Techniques Territoriaux (C)
- Adjoints Administratifs Territoriaux (C)

Les montants plafonds retenus pour chaque groupe de fonction figure dans le tableau ci-dessous :

Agents de catégorie C (non logés)

Groupe	Emplois	IFSE – Montant maximum annuel
Groupe 1	Encadrement ou coordination d'une équipe Emploi nécessitant des responsabilités particulières Maîtrise d'une compétence particulière	7 000€
Groupe 2	Agent d'exécution Agent en charge des espaces verts Agent d'entretien Secrétaire de mairie Toutes les fonctions qui ne sont pas dans le groupe C1	2 000€

1.3 Les critères d'attribution individuelle

Le montant individuel de l'IFSE s'effectuera en fonction des critères suivants :

- Le groupe de fonctions auquel appartient le poste occupé par l'agent pour 55%
- L'expérience professionnelle acquise par l'agent déterminée par la comparaison du niveau de compétences atteint par l'agent au regard des compétences exigées pour le poste pour 45%

1.4 Les autres dispositions des articles de la délibération initiale restent inchangées

1.5 La date d'effet

La présente délibération prendra effet au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

1.6 Les crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De modifier l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- De prévoir les crédits correspondants au budget

DELIB 2020-33 : AMPHITHEATRE RUE DE LA REPUBLIQUE ET INAUGURATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'amphithéâtre rue de la République est désormais terminé. Il propose de nommer ce lieu comprenant l'amphithéâtre et le point de vue : « Le théâtre des vignes ».

L'inauguration de l'amphithéâtre est prévue pour le 28 août 2020 en soirée.

A cette occasion, Monsieur le Maire propose une animation musicale en extérieur.

Le Royal Champagne Hotel & Spa a accepté de faire une démonstration culinaire par Monsieur Jean-Denis Rieubland, Chef du Royal. Il sera obligatoire de s'inscrire pour y participer. Places limitées à 100 personnes.

Enfin, Monsieur le Maire propose un feu d'artifice pour clôturer l'inauguration. Cette prestation ne devra pas excéder les 2000€.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- De nommer le lieu : « Le théâtre des vignes ».
- D'organiser l'inauguration comme proposée le 28 août 2020 en soirée.
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats pour les prestations.

DELIB 2020-34 : REPAS DE LA COMMUNE

Le repas de la Commune était prévu le 11 octobre 2020.

En raison du COVID-19, Monsieur le Maire propose d'annuler ce repas et d'offrir à chaque Champillonnais de plus de 75 ans un colis par foyer (d'environ 25 euros).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'annuler le repas de la Commune
- d'offrir un colis par foyer aux Champillonnais de plus de 75 ans

DELIB 2020-35 : CEREMONIE DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire propose d'organiser une cérémonie du 14 juillet, en extérieur, dans le respect des règles sanitaires en vigueur à cette date.

Rendez-vous est donné à 11h00 Place Pol Baudet pour le dépôt de gerbe au monument aux Morts. S'en suivra un discours du Maire, puis la remise des tablettes des enfants entrant en 6ème.

Un apéritif convivial en extérieur, devant la salle Henri Lagache, clôturera le tout.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'organiser une cérémonie du 14 juillet en extérieur, comme proposé.

DELIB 2020-36 : AVENANT AU CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux agents municipaux seront en congés en même temps du 06 au 12 juillet 2020. De gros travaux en espaces verts sont également en cours, notamment l'engazonnement de l'amphithéâtre rue de la République.

C'est pourquoi il a été demandé à Monsieur Michael MEUNIER, engagé par la commune depuis le 06 janvier 2020 en contrat à durée déterminé pour accroissement temporaire d'activité, s'il accepterait de travailler à raison de 35 heures hebdomadaires du 06 au 19 juillet 2020, au lieu de 20h00.

Celui-ci ayant répondu favorablement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire un avenant au contrat, afin que la durée hebdomadaire de travail de Monsieur Michael MEUNIER soit modifiée du 06 au 19 juillet 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire de faire un avenant au contrat de Monsieur Michael MEUNIER, afin que la durée hebdomadaire de travail de celui-ci soit modifiée du 06 au 19 juillet, passant de 20h00 à 35h00 hebdomadaire.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIB 2020-37 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VERONESE POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. C'est à la commune de gérer la population de chats errants sur son territoire (décret du 25/11/2002 publié le 27/11/2002).

Suite à plusieurs plaintes de riverains, l'association Véronèse de Dizy a été contactée. Celle-ci propose de passer une convention avec la Commune afin d'avoir l'autorisation de capturer et de stériliser les chats errants.

Les frais pour la commune au niveau des stérilisations seront de :

22€ pour un mâle

38€ pour une femelle

46€ pour une femelle gestante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association Véronèse

- De prévoir les crédits correspondants au budget.

DIVERS :

Rapport des commissions : Monsieur le Maire invite chaque Président de commission à lire le compte-rendu de sa réunion.

Vendanges de la vigne communale : Il est décidé que la vendange de la vigne communale se fera le mercredi 26 août 2020 au matin, si les vendanges ne sont pas retardées, sinon le mercredi suivant.

Marché du samedi : Madame Séverine PETIT devient la correspondante des commerçants du marché de Champillon. Elle organisera une réunion le 16 juillet 2020 à 19h00 avec les exposants.

Monsieur Cédric MAUDUIT, Président de la Commission Sécurité, informe le conseil que la prochaine réunion de cette commission aura lieu le mercredi 15 juillet 2020 à 18h30, dans la salle du conseil, afin d'aborder la vidéoprotection et le stationnement dans Champillon.